

Avis d'enquête publique

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation du SIVOM Côte Sud concernant la construction d'une station d'épuration à Benesse Maremne, se déroulera du lundi 4 août 2008 au vendredi 5 septembre 2008 inclus.

Cette enquête est ouverte au titre du Code de l'Environnement, Livres I et II.

Les personnes intéressées peuvent consulter le dossier d'enquête dans les mairies de Benesse Maremne, Angresse, Soorts-Hossegor et Capbreton durant les heures habituelles d'ouverture.

Le dossier de demande d'autorisation comporte une étude d'impact.

Le public est informé qu'il peut inscrire, sur les registres prévus à cet effet, toutes les observations qu'il jugera utiles à la mairie de Benesse Maremne, siège de l'enquête, ainsi que dans les mairies de Angresse, Soorts-Hossegor et Capbreton.

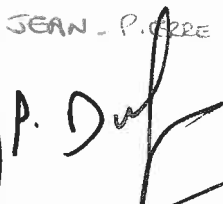
Les observations peuvent également être transmises par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Benesse Maremne.

M. Alain TARTINVILLE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra le public à la mairie de Benesse Maremne aux jours et heures suivants :

- lundi 4 août 2008	de 14h00 à 17h00
- lundi 11 août 2008	de 9h00 à 12h00
- mardi 19 août 2008	de 14h00 à 17h00
- mercredi 27 août 2008	de 14h00 à 17h00
- vendredi 5 septembre 2008	de 14h00 à 17h00

Une copie du rapport dans lequel le commissaire-enquêteur aura énoncé ses conclusions motivées sera déposée dans les mairies citées ci-dessus, ainsi qu'à la Préfecture des Landes (Bureau de l'Environnement) pour y être tenue à la disposition du public.

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation.

Le Maire, JEAN - P. DUFAY

MAIRIE DE CAPBRETON
40130 (LANDES)
DÉPARTEMENT DES LANDES